

Apprentissage sans accident

Philipp Ritter* | *Un apprentissage sans accident, c'est possible. La Suva en fait le projet. Avec le concours des formateurs et, bien sûr, des apprentis. Il y a une récompense concrète à la clé.*

Dans les exploitations forestières, près d'un travailleur sur trois a eu un accident en 2017. Chez les apprentis, la proportion est encore plus élevée, entre autres en raison du manque d'expérience. En revanche, les apprentis disposent d'atouts physiques leur permettant d'éviter certains accidents et le nombre de chutes de plain-pied est effectivement moins élevé dans leur classe d'âge. De façon générale, les coûts des accidents des jeunes sont également moins élevés.

Apprendre les règles aux premiers jours

Le projet «Apprentissage sans accident», lancé il y a trois ans, poursuit l'objectif que le plus grand nombre possible de futurs forestières-bûcheronnes ou forestiers-bûcherons et praticiens forestiers terminent leur apprentissage sans accident. Les jeunes professionnels doivent apprendre dès le début les règles de sécurité à respecter dans leur métier. La distinction destinée aux apprentis sans accident professionnel a été imaginée par la Suva pour souligner l'importance de la sécurité au travail pendant l'apprentissage. Son message est le suivant: il vaut la peine de respecter les règles de sécurité au travail.

Les apprentis découvrent les «Dix règles vitales pour le travail en forêt» dès le premier cours interentreprises. Ces règles leur sont présentées par des instructeurs de ForêtSuisse et du Centre de formation professionnelle forestière (CFPF) du Mont-sur-Lausanne. Chaque apprenti y reçoit également un «thermos» sur lequel sont gravées les règles vitales pour le travail en forêt. Ce cadeau les accompagnera tout au long de leur formation afin de garder ces règles de sécurité sous les yeux. Les spécialistes de la



Cadres et collègues doivent être des modèles pour l'apprenti.

Suva

Suva font la tournée des classes de deuxième année d'apprentissage pour sensibiliser les jeunes en leur donnant des informations sur la sécurité au travail. Cette initiative est menée avec le concours des maîtres spécialisés dans les écoles professionnelles.

Le savoir-faire occupera toujours le premier plan sur le terrain de la sécurité au travail.

En dernière année, les maîtres remettent aux jeunes un bulletin-réponse «APPRENTISSAGE SANS ACCIDENT». Les jeunes ayant achevé leur apprentissage sans accident peuvent s'annoncer auprès de la Suva en retournant ce bulletin. La Suva vérifie les informations sur la base du registre des accidents. Une distinction est remise à tous ceux qui sont parvenus au terme de l'apprentissage sans accident. Dans le cadre du projet, seules les piqûres d'insectes ne sont pas considérées comme des accidents. Les jeunes ayant achevé leur apprentissage sans aucun accident professionnel reçoivent un magnifique couteau de poche avec un étui.

L'encadrement doit être un modèle

La distinction sera remise également ces prochaines années, avec l'espoir que le

plus grand nombre possible de jeunes parviennent au terme de leur apprentissage sans accident. Outre la contribution des cours interentreprises et des écoles professionnelles, la clef du succès réside aussi dans le comportement exemplaire du personnel d'encadrement et des collègues des jeunes professionnels dans le domaine de la sécurité au travail: ils servent de modèle aux apprentis dans les entreprises. Les résultats de ce projet seront payants dans quelques années: moins d'accidents pour les employeurs et moins de souffrance chez les apprentis, ce qui se traduira par une baisse des coûts et une diminution des primes d'assurance. ■

Un petit peu de chance, beaucoup de savoir-faire

Cette année, quelque 300 jeunes professionnels ont achevé l'apprentissage de forestier-bûcheron ou de praticien forestier; 32 d'entre eux le terminent sans accident professionnel.

La chance joue un rôle, mais il n'en demeure pas moins que le savoir-faire occupera toujours le premier plan sur le terrain de la sécurité au travail.

* Philipp Ritter est responsable du secteur Bois-Forêt à la Suva.

LA FORÊT

Revue spécialisée dans le domaine de la forêt et du bois fondée en 1947.
Paraît 11 fois par an.
ISSN 0015-7597

Editeur

 **ForêtSuisse**
Association des propriétaires forestiers

Président: Daniel Fässler
Directeur: Markus Brunner
Responsable d'édition: Urs Wehrli

Rédaction/Administration:

Rosenweg 14
CH-4501 Soleure
T + 41 32 625 88 00
F + 41 32 625 88 99
laforet@foretsuisse.ch

Rédacteur en chef:
Fabio Gilardi [fg]
fabio.gilardi[at]foretsuisse.ch

Rédacteurs:
Alain Douard [ad]
alain.douard[at]foretsuisse.ch

Ferdinand Oberer [fo]
ferdinand.oberer[at]waldschweiz.ch

Walter Tschannen [wt]
walter.tschannen[at]waldschweiz.ch

Reto Rescalli [rr]
reto.rescalli[at]waldschweiz.ch

Annonces:

AgriPromo, Ulrich Utiger
Sandstrasse 88
CH-3302 Moosseedorf [BE]
T + 41 79 215 44 01
F + 41 31 859 12 29
agripromo[at]gmx.ch
www.agripromo.ch

Abonnements:

Maude Schenk
maude.schenk[at]foretsuisse.ch

Prix de vente:

Abonnement annuel: Fr. 89.-
Prix spéciaux pour apprentis,
étudiants, retraités et groupes.
Prix à l'unité: Fr. 10.-

Tirage:

1631 ex. [REMP / CS septembre 2017]

Mise en page:

Valérie Perrenoud-Oriental [resp.]
Stämpfli SA, Wölflistrasse 1,
CH-3001 Berne

Impression:

Stämpfli SA, Wölflistrasse 1,
CH-3001 Berne

La reproduction des articles n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction.
Mention des sources obligatoire.



imprimé en
suisse

Label de qualité du groupe presse spécialisée de l'Association de la presse suisse.

CET ARTICLE EST TIRÉ DE

Le mensuel suisse de la forêt et du bois

LA FORÊT



Oui, je m'abonne à LA FORÊT (onze numéros par an)

Entreprise

Nom / Prénom

Profession

Rue

NPA / Lieu

Téléphone / Courriel

Vous pouvez imprimer cette page, découper le coupon et l'envoyer par la poste à:
Service abonnements, LA FORÊT, ForêtSuisse, Rosenweg 14, CH-4501 Soleure
ou utiliser le bulletin d'abonnement en ligne sur www.laforet.ch